Accessibilité

Déclaration d'accessibilité

La Région Normandie s’engage à rendre ses sites internet, intranet, extranet et ses applications mobiles accessibles conformément à l’article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

À cette fin, la région met en œuvre son schéma pluriannuel et les actions à mener entre 2023 et 2025.

État de conformité : Le site europe-en-normandie.eu est reconnu comme partiellement conforme au Référentiel Général d’Amélioration de l’Accessibilité (RGAA) dans sa version 4.1.

Résultats des tests

L’audit de conformité a été évalué par une entité externe n’ayant pas participé au processus de conception et de développement du service, à savoir la société ACCESS MAN.

Il révèle sur un échantillon de 16 pages que 81,13 % des critères sont respectés avec un taux moyen de conformité de 86,58%.

Pour rappel, l'évaluation est réalisée sur un échantillon de pages représentatif.

L’échantillon des pages auditées comprend 43 conformités, 10 non-conformités et 53 critères non-applicables sur les 106 critères du RGAA 4.1.2.

Des mesures de correction seront apportées suite à cet audit pour améliorer le taux de critères respectés.

Naviguez avec la tête !

Le site intègre un outil innovant : Ability Browser. Cet outil vous permet de naviguer grâce aux mouvements de votre tête.

Qu'est ce que Ability Browser ? | Installer Ability Browser